DÉPARTEMENT DU TARN

Commune de CARLUS

AVIS D'ENQUETE

ALIENATION D'UN CHEMIN RURAL IMPASSE DE ROUCAYRAC

Par arrêté n° 2026-26 du 9 Novembre 2026 le Maire de Carlus a ordonné l'ouverture de l'enquête publique sur le projet d'aliénation du chemin rural sis impasse der Roucayrac.

M François PAUTHE a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par arrêté municipal n° 2026 -26 du 9 Novembre 2026

L'enquête se déroulera en mairie de Carlus
du 1er Décembre 2026 à 10h00 au 16 décembre 2026 à 11h00,

Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier d'enquête pourra être consulté en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Il pourra également être consulté et téléchargé sur le site de la mairie : http://www.carlus.fr/

Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra présenter ses observations et propositions au commissaire enquêteur selon l'une ou plusieurs des modalités suivantes :

- sur le registre papier, déposé à la mairie, aux heures d'ouverture ;
- par courrier postal adressé à M. le commissaire enquêteur, Mairie du Carlus, 2 rue Henri Guérin, 81990 Carlus. Ces observations seront annexées au registre d'enquête ;
- en rencontrant le commissaire enquêteur à l'occasion de ses permanences selon les modalités ci-après.

Le commissaire enquêteur se tiendra à disposition du public à la mairie :

- Mardi 1er Décembre de 10 H00 à 11 H30
- Lundi 07 décembre de 17h00 à 18h30
- Mercredi 16 Décembre de 10 H00 à 11 H00

Le public pourra consulter en mairie et sur le site internet de la commune le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur pendant un an à l'issue de l'enquête.

A l'issue de l'enquête, le Conseil Municipal de Carlus pourra délibérer sur l'approbation du projet d'aliénation du chemin rural impasse de Roucayrac.

Le Maire,
E .GUILLAUMIN

MAIRIE (TARN)